

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3273

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Pulsalys pour les programmes Start(Her) et Strong(Her) - Édition 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3273**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Pulsalys pour les programmes Start(Her) et Strong(Her) - Édition 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Les SATT ont été créées dans le cadre du programme investissements d'avenir de l'État.

Il s'agit de sociétés filiales d'un ou plusieurs établissements publics de recherche (universités ou organismes de recherche), dont la mission est de détecter et évaluer les résultats de la recherche publique transférables dans le monde socio-économique, puis d'accompagner ces transferts.

Les SATT prennent la forme juridique de sociétés par actions simplifiées et ont vocation à regrouper l'ensemble des équipes de valorisation d'un site universitaire.

13 SATT existent en France aujourd'hui. Elles ont pour mission de traduire les découvertes et compétences de la recherche publique en applications concrètes et de répondre aux besoins des entreprises.

Leurs objectifs sont les suivants :

- professionnaliser la valorisation de la recherche publique et renforcer les compétences,
- stimuler les transferts vers le monde socio-économique,
- dynamiser la maturation économique des projets de recherche les plus prometteurs,
- accélérer le transfert technologique vers les entreprises afin de renforcer le potentiel d'innovation et la compétitivité de l'industrie,
- favoriser la création d'entreprises innovantes et d'emplois hautement qualifiés.

La SATT Pulsalys a été créée le 20 décembre 2013 et opère sur le périmètre de la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Lyon Saint-Etienne. Elle compte trois actionnaires : la ComUE Lyon Saint-Etienne (34 %), le Centre national de la recherche scientifique (33 %) et la Caisse des dépôts et consignations (33 %). La dotation de l'État est de 57 M€.

Après 10 années d'existence, la SATT Pulsalys a contribué à la création de 80 *start-up* issues des laboratoires de recherche publique qui ont permis la création de 200 emplois.

Au-delà de ses missions premières, la SATT sollicite le soutien de la Métropole pour la réalisation de deux programmes spécifiques d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin issu de la recherche publique.

II - Objectifs de la Métropole

Le schéma de développement universitaire Ambition 2030 porte la volonté d'une meilleure articulation entre l'économie et la recherche pour transformer le territoire.

De même, la question du développement et du soutien à l'entrepreneuriat fait partie des objectifs à l'horizon 2030.

En 2023, la Métropole a soutenu pour la 1^{ère} fois les programmes développés par la SATT Pulsalys, combinant l'entrepreneuriat féminin et le développement d'activités économiques issues des laboratoires de recherche publique.

Il est proposé de réitérer ce soutien en 2024 dans une optique de rapprochement entre les mondes académiques et socio-économiques.

III - Les programmes *Start(Her)* et *Strong(Her)* de la SATT Pulsalys

1° - Compte-rendu d'activités 2023 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2023-1725 du 26 juin 2023, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 30 000 € au profit de la SATT Pulsalys au titre de son programme d'actions 2023.

L'édition 2023 de *Start(Her)* a permis l'émergence de sept nouveaux projets à impact, portés par des chercheuses du territoire, issus de laboratoires de l'Institut national des sciences appliquées Lyon, de l'Université Claude Bernard Lyon 1, de l'Université Lumière Lyon 2 ou encore de l'École supérieure de chimie, physique, électronique Lyon.

Une matinée d'échanges entre les participantes des différentes promotions de *Start(her)* a été organisée à la Métropole le 9 octobre 2023 pour présenter leurs projets et les avancées effectuées depuis leur participation au *Bootcamp*.

Trois entrepreneuses ont pu bénéficier d'un accompagnement *Strong(Her)* : Bonney Magambo pour HemoFab (dispositif médical permettant la surveillance des fistules artérioveineuses), Daphné Thomas pour Stepwise (procédé de production de matière grasse pour la filière biodiesel) et Charlotte Pavlovski pour Takadoc (parcours d'accompagnement médical des troubles du comportement alimentaire associés au surpoids).

2° - Propositions d'actions pour 2024 et plan prévisionnel de financement

Chaque année depuis 30 ans, l'entrepreneuriat féminin affirme sa croissance, pour atteindre aujourd'hui près de 28 % des entreprises créées (source Institut national de la statistique et des études économiques). Un taux de représentation en hausse mais qui tombe à environ 10 % dans le domaine des jeunes entreprises innovantes et chute de manière vertigineuse dans le cas des entreprises créées à partir d'innovations de rupture, issues de recherches en laboratoire (concept de *DeepTech*), alors même que plus d'un quart des innovations du secteur issues des racines de la science est développé par des femmes au sein des laboratoires de recherche publique.

Le programme *Start(Her)* vise à favoriser l'émergence de chercheuses (co)fondatrices d'entreprises scientifiques et technologiques à fort potentiel de croissance, alors que le territoire de la Métropole compte 40 % de femmes dans la recherche publique.

Il s'agit d'une aventure collective de trois jours à destination des chercheuses et ingénieures de recherche du territoire disposant de résultats de recherche, d'outils, d'expertises susceptibles de devenir des produits ou services innovants.

Le programme *Strong(Her)* est le 1^{er} dispositif en France à associer innovation et entrepreneuriat féminin, dans un parcours d'incubation complet et de longue durée. L'objectif est d'associer les forces de la SATT Pulsalys dans l'incubation d'entreprises en croissance à fort contenu technologique et de l'expérience Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) dans l'entrepreneuriat féminin pour inciter les femmes à se lancer dans la création d'une *start-up DeepTech*, en identifiant les points de blocage et en les soutenant dans leur prise de risques.

Ce programme intègre de l'accompagnement individuel, des ateliers collectifs et donne aussi l'accès aux espaces de *coworking* des deux incubateurs. Il se structure en quatre grands items :

- un programme d'incubation mixte, destiné à donner toutes les clefs de la création d'une *start-up DeepTech* (modèle économique, plan de financement, marketing de l'innovation, etc.),

- un fort accent mis sur le développement personnel, pour révéler son potentiel entrepreneurial,
- un travail personnalisé sur l'équipe dirigeante, de l'association chercheurs-entrepreneurs propre à la *DeepTech*, à la recherche d'associés, ou encore la construction d'un conseil d'administration stratégique pour la *start-up*,
- un soutien actif à la recherche de financements, du concours I-Lab opéré par BPI aux 1^{ères} levées de fonds.

Ces programmes sont développés en partenariat avec l'incubateur Les Premières AuRA.

Budget prévisionnel 2024 :

Charges	Montant (en € HT)	Produits	Montant (en € HT)
prestation Les Premières AuRA coanimation du <i>Bootcamp Start(Her)</i>	12 000	subventions attendues (Métropole)	30 000
temps homme Pulsalys/locaux	12 000	autofinancement	10 000
frais divers (petit-déjeuner, repas, soirée, locations, etc.)	6 000		
prestation Les Premières AuRA incubation <i>Strong(Her)</i>	10 000		
Total des charges	40 000	Total des produits	40 000

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer un soutien d'un montant total de 30 000 €, décomposé comme suit :

- 20 000 € sur le programme *Start(Her)*,
- 10 000 € sur le programme *Strong(Her)*.

L'aide sera versée au titre du régime de *minimis*, conformément au règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 8 décembre 2013, modifié par le règlement n° 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023, publié au Journal officiel de l'Union européenne du 15 décembre 2023.

Les aides versées revêtant le caractère d'une aide économique, la Région AuRA a, d'ores et déjà, autorisé, par convention, la Métropole à verser cette aide conformément au code général des collectivités territoriales et à la délibération de la Commission permanente de la Région n° CP-2023-07-/07-2-7662 du 11 juillet 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la SATT Pulsalys pour les programmes *Start(Her)* et *Strong(Her)* en 2024,
- la convention à passer entre la Métropole et la SATT Pulsalys définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322774-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
